

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 23 JUIN 2010**

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
POINT 1	
1.1 – Élection d'un secrétaire de séance	3
1.2 – Appel nominal	3
1.3 – Adoption du procès verbal de la séance du 25 mai 2010	4
POINT 5 – JEUNESSE ET SPORTS	
5.1 Subvention exceptionnelle au Club de Basket Sinois	5
5.2 Convention d'objectifs avec le Club de Basket sinois saison 2010/2011	6
5.3 Convention d'objectifs – Association sportive sinoise Football saison 2010/2011	6
POINT 2 – AFFAIRES FINANCIERES	
2.1 DDU – Dotation de Développement Urbain – Convention avec l'État	8
POINT 3 – AFFAIRES SOCIALES	
3.1 Recrutement du personnel ACM été	10
POINT 4 – LOGEMENT	
4.1 Projet de bail à réhabilitation – 331 avenue du Mal Leclerc	10
POINT 6 – AFFAIRES SCOLAIRES	
6.1 Restauration scolaire et pause méridienne – accueil périscolaire tarifs	12
POINT 7 – VIE ASSOCIATIVE – DEMOCRATIE LOCALE	
7.1 Subvention de fonctionnement – Planning familial	12
7.2 Dénomination de la Maison de Quartier des Épis	13
7.3 Dénomination de la Maison de Quartier de La Montée	15
POINT 8 – CULTURE FETES ET COMMUNICATION	
8.1 Convention de partenariat avec le théâtre de la Mandragore	16
POINT 9 – PERSONNEL COMMUNAL	
9.1 Augmentation de la durée de temps de travail de quatre agents du service des espaces verts.	19
9.2 Création d'un contrat d'apprentissage	19
9.3 Ouverture d'un chantier école (12 personnes)	19
9.4 Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet	20
9.5 Contrat avec un médecin pédiatre	20
9.6 Création d'un poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet	21
POINT 10 – DIVERS	
10.1 Réseau de chaleur – Lancement de la procédure de délégation de service public	22
10.2 Modification des commissions municipales	23
10.3 Résiliation de la convention de groupement de commandes pour le mobilier urbain	25
10.4 Affiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale du réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord	

I.I - Élection du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous.

Je vous propose de démarrer la séance du Conseil Municipal ordinaire et je vais nommer Benjamin Dupont secrétaire de séance, puisqu'Émilie, qui est la plus jeune est actuellement en audition piano à l'école de musique.

C'est Benjamin qui va officier aujourd'hui.

Juste avant de passer les présents et les absents, je voudrais installer deux nouveaux Conseillers Municipaux :

Marie-Françoise Louche et Jean-Marie Béhague.

L'installation de ces deux personnes, nouvellement élues, fait suite à deux démissions. La première, il s'agit de Sigrid Delgove et la seconde, Audrey Stachowiak.

Pour des raisons professionnelles pour Audrey, puisque lors de son examen, elle a été mutée dans les Yvelines où elle est professeur.

Sigrid Delgove, également pour des raisons professionnelles de reprise et également pour des raisons familiales.

Bienvenue à Marie-Françoise Louche qui a accepté d'entrer au Conseil Municipal de Sin le Noble et Jean-Marie Béhague, qui a accepté également. Il n'est pas parmi nous, aujourd'hui ; il est en vacances depuis la semaine dernière.

I.II - Appel nominal

M. LE MAIRE : Benjamin, je te propose de faire l'appel ?

M. DUPONT : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

- Christian ENTEM – Présent.
- Véronique Legrand – Pouvoir à Christian Entem en attendant son arrivée.
- Josyane Bridoux – Présente.
- Vincent Campisano – Présent.
- Daniel Poulain – Présent.
- Daniel Cordonnier – Présent.
- Cécile Démarecaux – Présente.
- Philippe Réant – Présent.
- Fatima Hadj Abdelkader – Présente.
- Marina Dabonneville – Présente.
- Roger Marie – Pouvoir à Maurice Wannepain.
- Laurène Watrelot-Huret – Devrait arriver, elle était en gare de Douai il y a quelques minutes.
- Frédéric Jouvenez – Présent.
- Anna-Maria Miletto – Présente.
- Abdelaziz Bensrih – Pouvoir à Frédéric Jouvenez.
- Andrée Dumont – Pouvoir à Josyane Bridoux.

M. LE MAIRE : Madame Andrée Dumont a subi un deuil, puisque son mari Yannick est décédé subitement dimanche dernier. Nous avons une pensée pour elle. Merci.

- Guillaume Krzykala – Pouvoir à Benjamin Dupont jusqu'à son arrivée.
- Géraldine Drouhard – Pouvoir à Philippe Réant.
- Jean-Pierre Stobiecki – Présent.
- Maurice Wannepin – Présent.
- Florence L'hostis – Pouvoir à Cécile Desmarecaux.
- Robert Masplet – Présent.
- Christian Hiolle – Pouvoir à Jean-Pierre Stobiecki jusqu'à son arrivée.
- Emilie Martins – Pouvoir à Marina Dabonneville.
- Marie-Françoise Louche – Présente.
- Jean-Marie Behague – Pouvoir à Christian Entem.
- Christiane Pezin – Présente.
- Jean-Michel Chotin – Présent.
- Jean-François Van Nieuwenhuysse – Pouvoir à Christiane Pezin.

- Stéphanie Lalart – Pouvoir à Jean-Michel Chotin.
- Franck Derroncourt – Pouvoir à Corinne Jupin.
- Corinne Jupin – Présente.

Merci.

M. LE MAIRE : Avons-nous le quorum ?

19, le quorum est atteint.

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera le mardi 14 septembre et je vous proposerai, lors de ce Conseil Municipal, de faire un point d'étape sur le projet de rénovation urbaine. A ce jour, la date de signature du 12 juillet est toujours d'actualité.

Le 12 juillet, à 15 heures, en salle du Conseil Municipal.

Je vous propose, également, de chambouler un peu l'ordre du jour. Plutôt que de commencer par les affaires financières, de démarrer par le sport, puisque Vincent va nous quitter.

Madame Laurène Watrelot-Huret vient d'arriver.

Avant, je proposais de chambouler l'ordre du jour et de commencer par le sport.

I.III – Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2010.

M. LE MAIRE : Premier point.

Y a-t-il des remarques ?

Mme PEZIN : À la page 7, je demandais que soit annexé, au compte administratif, le bilan des associations pour lesquelles la subvention de la ville représente plus de 50 % du budget. Je n'ai pas eu de document.

M. LE MAIRE : Effectivement, cela n'a jamais été fait et cela sera annexé au compte administratif 2010.

M. DUPONT : Au niveau du résultat des votes, nous pourrions avoir les chiffres, au lieu de points d'interrogation ?

M. LE MAIRE : Toujours en page 7, sur la décision modificative n°1, effectivement, nous n'avons pas, dans le compte rendu, le nombre de pour et le nombre d'abstentions.

M. DUPONT : Aussi à la page 28, page 27.

M. LE MAIRE : Dénomination des jardins familiaux, décompte des voix, paragraphe 8.3, il faut être plus clair dans l'énoncé des votes.

Les délibérations qui ont été envoyées au contrôle de légalité, comportent bien le nombre de votes, abstentions et contres, cela sera reporté au prochain procès-verbal.

Mme BRIDOUX : Je propose, Monsieur le Maire, que vous annonciez à chaque fois le résultat des votes.

M. LE MAIRE : Il y a un changement de technique et pour l'instant il faut se roder. Ces petits dysfonctionnements seront réglés au fur et à mesure.

D'autres remarques ?

Mme PEZIN : Concernant le règlement intérieur de la crèche, je voudrais savoir s'il a bien été indiqué, noir sur blanc, ou pas, aux parents, que les trois jours leur seraient facturés, sauf s'ils prévenaient dès le premier jour d'absence de leur enfant ?

M. LE MAIRE : Nous poserons la question, dès que Madame Legrand sera parmi nous.

Mme PEZIN : À la page 11, Monsieur Campisano nous dit que les matchs de foot, etc. Il a prévu une réunion, je voudrais savoir si, en fait, cette réunion pour les équipes de foot en salle a eu lieu.

M. CAMPISANO : Je peux répondre. La réunion a eu lieu, ici même, car la Salle Dussard était occupée et sur les 4 clubs qui sont en championnat, et les 4 clubs en loisirs, nous avons invité les clubs en championnat. 2 se sont présentés pour l'instant. Une autre réunion aura lieu le 1^{er} juillet avec les 2 autres absents et les 2 autres présents. Il y a un début d'accord qui s'est fait. C'est une piste, ils vont faire deux clubs, peut-être pendant une année, se rassembler. Il y a une prochaine réunion, ici, et il y a le 29, une Assemblée Générale de l'AFS et pour les autres clubs. J'attends de leurs nouvelles pour la prochaine réunion.

M. LE MAIRE : Je pense que cela ne sera pas facile. 4 clubs de ligue, tout au moins en Fédération et 4 clubs de loisirs. 8 clubs de foot en salle, cela fait beaucoup. D'autres remarques ?

Mme PEZIN : J'ai passé, au-dessus de la page 10, où Monsieur Van Nieuwenhuysse demandait la liste des jeunes qui vont participer au BAFA ?

M. LE MAIRE : Question à renvoyer à Véronique Legrand sur la liste des personnes, sur le BAFA. D'autres remarques ?

Mme PEZIN : Je voudrais savoir si nous sommes bien intervenus auprès du Conseil Régional pour que la montée du lycée soit remise en état, page 22.

M. LE MAIRE : Oui, cela a été fait.

Mme PEZIN : Pour terminer, une petite faute d'orthographe. Page 23, dans l'hymne Sénégalais, c'est "le Bantou est un frère et l'Arabe et le Blanc", c'est et, "e.t".

M. LE MAIRE : D'autres remarques sur ce procès-verbal ?
Je vous propose de procéder au vote.
Qui est pour ?
Contre ?
Abstention ?
Vote à l'unanimité. 33 votes pour.

ADOPTE À L'UNANIMITE

V – JEUNESSE ET SPORTS

V-I – Subvention exceptionnelle au Club de Basket Sinois

M. CAMPISANO : Il y a deux Assemblées qui ont lieu actuellement, à 18 h. Je suis donc tenu de partir. La première est la subvention exceptionnelle au Club de Basket Sinois. L'association "Club Basket Sinois", sur la demande du Comité du Nord de basket, a organisé le 8 mai 2010, le tournoi final poussins et poussines du Département, qui a regroupé les 8 meilleures équipes du Nord. Il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à cette association, pour participer à la couverture de leurs frais. La dépense sera imputée au budget communal, article 6748. Je précise que notre équipe féminine poussine est arrivée 3^{ème}, meilleure équipe du Nord.

(Véronique LEGRAND vient d'arriver, elle a pris part au vote.)

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques sur cette demande de subvention ?

Mme PEZIN : Simplement. C'est bien, nous leur accordons une subvention, mais je suis étonnée que le Comité du Nord de Basket, qui a sollicité le club, ce ne soit pas à lui que l'on demande les 300 € de subvention.

M. CAMPISANO : Ils ont fourni les médailles et les coupes, mais nous avons des frais inhérents, qui sont les sandwiches, les collations, les boissons, etc.

M. LE MAIRE : Mais c'est quand même une manifestation qui a ramené 650 personnes et la Fédération, comme toutes les fédérations a du mal à mettre la main à la poche... Beaucoup de clubs sont dans ce cas-là et forcément, les clubs sollicitent la ville pour certains événements comme celui-ci.

Pour le bien des sportifs, la ville apporte une subvention de 300 €.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

33 votes pour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V-II – Convention d'objectifs avec le club de basket Sinois, saison 2010/2011

V-III – Convention d'objectifs – Association Sportive Sinoise Football saisons 2010/2011

M. CAMPISANO : Pour répondre aux demandes du club, la ville de Sin-le-Noble accepte de s'engager sur un financement majoré en faveur du Club de Basket Sinois pour la saison 2010/2011.

Il vous est proposé d'accepter de leur verser un financement complémentaire de fonctionnement de 12 000 €, en 2010, pour la saison 2010/2011 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs, correspondant à cette saison.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal, au chapitre 6574.

Même chose pour la convention d'objectifs – Association Sportive Sinoise Football, pour la saison 2010/2011.

Pour répondre aux demandes de l'association, la ville de Sin-le-Noble accepte de s'engager sur un financement majoré en faveur de l'Association Sportive Sinoise Football, pour la saison 2010/2011.

Il vous est proposé d'accepter de leur verser un financement complémentaire de fonctionnement de 12 000 €, en 2010, pour la saison 2010/2011 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif, correspondant à cette saison.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal, à l'article 6574.

Je tiens à préciser, en complément d'information, que 5 clubs ont déposé des projets de contrats d'objectifs que nous avons maintenant appelés "convention d'objectifs".

Ces conventions d'objectifs seront annuelles et non pas trisannuelles.

Deux seulement étaient complètes. Il s'agit du Club Basket Sinois, pour le basket et l'Association Sportive Sinoise pour le football.

Restent, pour l'instant, à l'étude, l'athlétisme avec l'AS Sin Athlétisme, FSGT, le foot en salle avec l'Association Culture et Génération et le Tennis Club Sinois, qui est également à l'étude pour des questions de précisions qui nous manquaient.

Pour l'instant, il était impératif de présenter les deux pour une question de début de championnat et il fallait qu'avant le 30 juin, nous puissions répondre à ces deux clubs, car la saison commence dès le 21 août. Il fallait préciser immédiatement notre position.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques sur ces deux conventions ?

(Guillaume KRZYKALA vient d'arriver, il a pris part au vote.)

M. CHOTIN : Je suis un peu étonné que l'on parle de convention d'objectifs pour une saison. Qu'est ce qu'il y a d'inscrit dans la convention d'objectifs ?

Quel est leur but à atteindre ?

Qu'est-ce qu'ils doivent faire ?

Pour moi, c'est une subvention, c'est tout.

Cela n'a plus de sens.

M. CAMPISANO : Cela peut s'apparenter à une subvention, mais une convention d'objectifs, car notre équipe fanion et les deux autres équipes ont atteint un certain niveau et nous ne pouvons plus, vu ce niveau, voir sur 3 ans. Et nous avons préféré, au niveau de notre groupe, des deux groupes d'ailleurs, revoir cette position de 3 ans, en 1 an.

Revoir la situation chaque année.

M. CHOTIN : C'est une subvention au niveau sportif du club, c'est tout. Ce n'est plus une convention. Je ne sens pas l'idée, l'envie du club de faire quelque chose avec ce qui est noté là. Où alors, est-ce qu'il y a une convention écrite ?

Est-ce que tu peux nous la donner ?

M. CAMPISANO : La convention écrite sera signée entre les clubs et présentée avec l'ensemble des élus. On signera ensemble avec les clubs. Là, c'est l'accord de principe que nous donnons aujourd'hui. La convention sera signée en présence des clubs.

M. CHOTIN : Et le regroupement de basket avec Dechy, CBS..., ils rentrent dans la convention aussi ?

M. CAMPISANO : Pour répondre à cette question du regroupement des deux clubs entre Dechy et l'ECBS de Sin-le-Noble, l'ensemble des deux entités devient Union Dechy-Sin Basket-Montigny-Guesnain. C'est la nouvelle entité qui est en train de se faire et qui prendra effet au 1^{er} juillet.

Les discussions sont toujours en train de se faire, mais l'entité a été faite.

Le regroupement nous a été imposé par la Fédération Régionale de Basket, qui nous a obligés à avoir, dans chaque ville, une équipe identique à celle de l'UAB. Sinon, l'UAB disparaissait et la CBS n'avait aucune validité pour le futur, plus aucun avenir.

Il a fallu fusionner de manière à avoir les mêmes entraîneurs, avoir des équipes féminines et masculines dans chaque catégorie. Nous ne les avons pas seuls, et Dechy non plus. En regroupant les deux entités, maintenant l'UAB est composée de cette entité nouvelle, Union Dechy-Sin Basket, plus l'Ostrevent, qui regroupe 4 entités également.

Maintenant, ce sont 8 villes qui font que l'UAB existe.

Pour faire ces 8 villes, il a fallu faire d'abord le regroupement entre Dechy et Sin-le-Noble.

Cela n'a pas été facile, mais nous avons réussi.

Mme BRIDOUX : Ce qui nous convient bien dans cette convention d'objectif, c'est à la fois le sport de masse, car que ce soit le football ou le basket, cela draine énormément de jeunes, et à la fois la recherche d'un niveau toujours plus important. Nous sommes complètement favorables à ces deux critères.

M. LE MAIRE : Le fait de proposer cette délibération, pour une année, ne signifie pas qu'il n'y a pas de visibilité sur les prochaines années, à la fois pour la ville et à la fois pour le club qui est concerné par cette convention.

Simplement, il y a eu ces contrats d'objectifs depuis 2007, plutôt établis par le club que par la ville. C'est mon point de vue et je crois qu'il est partagé. Et, au travers de la convention qui sera préparée et qui vous sera présentée lors du prochain Conseil Municipal, elle sera valable un an et forcément, par rapport au club, il y aura une visibilité sur les prochaines années.

L'engagement que prend la ville, c'est bien sûr un an.

Y a-t-il d'autres remarques sur ces 2 délibérations ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. 33 voix pour.

Merci pour ces deux clubs.

Vincent nous quitte et c'est Daniel qui a pouvoir.

ADOPTE À L'UNANIMITE

II – AFFAIRES FINANCIERES

II – I – D.D.U – Dotation de Développement Urbain – Convention avec l'Etat

M. REANT : Bonsoir à tous.

Par délibération du 22 septembre 2009, le Conseil Municipal a adopté un certain nombre de projets, réalisés depuis, qui ont pu bénéficier d'un crédit de plus de 380 000 € de dotation de développement urbain, dotation créée par la Loi de Finances 2009.

Le 28 mai 2010, la ville a reçu une circulaire émanant du Ministère de l'Intérieur de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, qui reconduit la mesure pour l'année 2010 et nous demande de proposer, très rapidement, des actions répondant aux critères définis pour l'obtention de cette dotation.

17 dossiers ont été montés par les Services Municipaux et Monsieur le Sous-Préfet en a retenus 10, lors d'une séance de travail qui s'est déroulée le 3 juin dernier. Ces dossiers ont été présentés à l'accord de Monsieur le Préfet du Nord, lors d'une réunion pour tout le Département, le 9 juin dernier.

Celui-ci a, au final, accepté 4 projets pour faire partie de la convention attributive de cette dotation de développement urbain. La signature de cette convention devait avoir lieu avant le 15 juin 2010, mais celle-ci a été repoussée courant septembre 2010.

Le dépôt des dossiers complets est fixé au 22 juin 2010, pour instruction en juillet et août 2010.

Il est précisé que les projets retenus doivent être démarrés dans les 2 ans, à compter de la signature de la convention attributive de la subvention et terminés dans les 4 ans de cette même convention.

Il vous est proposé d'adopter les opérations, dont le descriptif est joint en annexe et leur plan de financement, d'engager la ville dans la réalisation prioritaire de ces projets et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Préfet.

Les dépenses et recettes correspondantes seront prévues au budget, tant de l'exercice courant que des exercices suivants, pour l'investissement.

La liste des actions retenues au 3 juin 2010 pour la DDU sont :

- la construction du Groupe Scolaire au Raquet : 200 000 € pour un coût total des travaux de 3 678 000 €, soit 5 % du coût total
- la réhabilitation et l'extension de la salle de sport Jean-Jacques Rousseau aux Epis : 100 394 €, pour un coût global de travaux de 1 979 761 €, soit là aussi, 5 %.
- l'équipement de la Maison de Quartier à la Montée : 19 976 €, pour un coût total des travaux de 24 970 €, soit 80 %.
- La mise en place d'ateliers jeunes au Centre Social pour 7 792 €, pour un coût total de 9 741 €, soit 80 % aussi.

Au total : 328 162 €.

M. LE MAIRE : Merci Philippe. Une précision d'importance, je crois que cela a été dit dans la lecture. Au 5^{ème} paragraphe, il est précisé que les projets retenus doivent être démarrés dans les 2 ans et non avant les 2 ans. Nous avons 2 ans pour démarrer ces travaux et 4 ans pour les terminer.

Je voudrais, simplement, que cette dotation de développement urbain, qui se monte cette année à 328 162 €..., avec la souplesse, souvenez-vous en 2009, nous avons obtenu 340 000 € avec l'engagement de lancer les ordres de service avant le 31 décembre 2009. Là, nous avons 2 ans pour les démarrer et 4 ans pour les terminer.

C'est un peu moins, je dis des bêtises..., c'était 380 000 € en 2009. C'est une dotation de 50 M€ au niveau National. Elle doit faire environ 5 M€ pour la région Nord-Pas de Calais. Ça doit être 100 villes au niveau National et 15 villes au niveau de la région Nord-Pas de Calais et deux villes du Douaisis : Pecquencourt et Sin le Noble.

Sin le Noble avait obtenu 380 000 € l'année dernière, Pecquencourt en avait obtenu 10 000 €. Pecquencourt espère avoir une forte augmentation cette année.

La somme est moindre, mais d'importance, pour ces opérations budgétisées y compris dans l'ANRU, puisque ces opérations sont étalées jusque fin 2013.

Avez-vous des questions et des remarques sur cette DDU ?

Mme PEZIN : Une remarque, simplement, sur la forme. Il est indiqué « construction d'un groupe scolaire après démolition des écoles », je préférerais que ce soit avant, que les élèves aient des classes de façon continue.
On construit le groupe scolaire avant la démolition des écoles, pas après.

M. LE MAIRE : Effectivement. Nous démolissons Corot pendant les vacances. Cela fait partie du groupe scolaire à démolir dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine. Mais cela dit, ce n'est pas forcément après. Nous construisons le groupe scolaire et nous détruisons après, dans la logique des choses.
Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme PEZIN : L'année dernière, nous avons obtenu un financement pour la Montée, est-ce que nous avons déjà eu de l'argent, par rapport aux travaux qui ont été réalisés ?

M. LE MAIRE : Nous avons eu le Plan de Relance, 80 000 €, entre 60 et 80 000 €. Nous avons bénéficié de 340 000 € de la Dotation de Développement Urbain. Ça a été la plus grosse somme. Ces sommes sont engagées, puisque la DDU nous obligeait à lancer les ordres de service avant le 31 décembre. Ça a été fait. Ça a servi pour les travaux de fondations et notamment la prospection sur les terrains, qui a nécessité un avenant d'ailleurs.

Les subventions sont versées au fur et à mesure de la réalisation des travaux.
Y a-t-il d'autres remarques ?

M. CORDONNIER : Je voudrais simplement faire remarquer que l'année dernière, c'était bien 380 000 €, mais pour une année, et que cette année, nous avons 328 000 €, pour 4 ans. Comme nous pouvons faire les travaux sur les deux premières années et terminer dans les 4 ans, cela fait que nous n'aurons plus de subventions après. Donc, cette subvention de 328 000 est pour les 4 ans.

M. LE MAIRE : Effectivement, cela laisse supposer que c'est la dernière opération DDU, peut-être.
Espérons qu'il y aura d'autres modes de subventionnement.

Mme BRIDOUX : Nous ne sommes pas certains que ce soit la dernière subvention DDU, mais avec le plan de rigueur qui se profile à l'horizon, nous ne nous en allons pas vers une amélioration des finances des collectivités locales.

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. 33 voix pour.

ADOPTE À L'UNANIMITE

III - AFFAIRES SOCIALES

III – I – Recrutement du personnel ACM été

Mme LEGRAND : Recrutement, comme chaque année, du personnel. Cette fois-ci, vous voyez apparaître ACM-été, sachant que nos ALSH, Accueil et Loisirs Sans Hébergement, sont renommés depuis cette année : **Accueil Collectif des Mineurs** en activité de loisirs. Donc, comme chaque année, nous devons délibérer concernant les taux de vacation journaliers pour les directeurs, directeur adjoint et animateurs, titulaires BAFA, stagiaires BAFA et non diplômés.

Vous avez le tableau qui suit, qui est au niveau des taux de rémunération, identique à celui de l'année dernière, hors congés payés.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques, des questions sur cette délibération ?

Mme PEZIN : Je voudrais savoir s'il y a des fonctionnaires qui vont être parmi les employés en question.

Mme LEGRAND : Il y a les coordinateurs responsables de secteurs et les quelques animateurs, effectivement, permanents du Centre Social, qui vont œuvrer cet été, à raison d'un mois par personne, puisqu'ils doivent prendre aussi leurs congés.

M. LE MAIRE : D'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. 33 voix pour.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IV – LOGEMENT

IV – 1 – Projet de bail à réhabilitation – 331 avenue du Maréchal Leclerc

Mme BRIDOUX : Avec cette délibération, nous votons sur le principe d'un bail à réhabilitation. L'immeuble est situé 321 Avenue du Maréchal Leclerc, à côté de la Nichée. C'est un immeuble qui a connu des désagréments au niveau des carrelages du rez-de-chaussée. Il abritait, il fut un temps, le local du Secours Populaire et à l'étage, il y avait déjà un appartement qui avait été attribué à l'urgence. Sauf qu'à l'époque, l'urgence a duré 4 ou 5 ans.

Donc, après avoir fait visiter par les Services Municipaux, le coût de la réhabilitation paraissait trop important et nous avons éventuellement évoqué l'opportunité de démolir cet immeuble.

Il a donc été, je dirais, proposé au PACT de travailler avec la ville et le moyen qui a été trouvé, le plus facile pour tout le monde, est un bail à réhabilitation.

C'est-à-dire que nous confierions au PACT, plus exactement au SAUES Habitat PACT, l'outil de portage immobilier des PACT Nord-Pas de Calais, au PACT du Douaisis, cet immeuble, qui serait réhabilité et transformé en 3 appartements, dont 1 appartement d'urgence.

A quoi nous nous engageons ?

Nous nous engageons à garantir les emprunts à 100 %.

Nous nous engageons, donc, à confier la gestion de ces logements, puisqu'il est difficile pour une ville de gérer des logements d'urgence. Eux ont extrêmement l'habitude, donc cela va aller beaucoup mieux et bien évidemment, avant d'y avoir des personnes à l'intérieur, de réhabiliter du point de vue de l'architecture.

Pour l'instant, cela n'est qu'une délibération de principe, puisqu'à l'heure d'aujourd'hui nous n'avons pas encore le moyen le mieux adapté, du point de vue des subventions.

Pour ceux qui voient la délibération, si nous pouvons passer par ce que nous appelons l'ANAH, c'est-à-dire l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, comme les particuliers, la durée d'amortissement du prêt serait de 28 ans.

Si d'aventure, nous passons par un autre financement, nous en parlons souvent ici, qui s'appelle PLAÏ, donc pour les logements sociaux qui accueillent du public le plus défavorisé, ce serait 35 ans.

Pendant cette période, nous confierions au PACT la gestion pleine et entière de cet immeuble.

Donc, 3 logements dont un logement d'urgence et je pense que notre ville doit pouvoir répondre rapidement à des catastrophes, genre incendies ou des choses comme cela et pouvoir héberger une famille.

Bien sûr, les logements ne seraient pas très grands, mais un logement d'urgence c'est pour quelque temps seulement et non pas pour une durée qui dépasse le raisonnable.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques, des questions, sur cette reconversion du 331 Avenue du Maréchal Leclerc, qui était destinée soit à la vente soit à la démolition ?

Mme PEZIN : Pour ce qui est du principe du bail, le PACT, il n'y a pas de problèmes. Pas davantage sur la réhabilitation.

La garantie communale pour les emprunts, alors que nous la refusons généralement pour les immeubles neufs, à plusieurs reprises nous l'avions accepté pour des travaux de réhabilitation, donc c'est bien le cas.

Quant à la gestion des logements, je voudrais seulement rappeler que lorsqu'il s'agit de logements d'urgence, nous avons droit à une subvention du Conseil Général.

Mme BRIDOUX : Tout à fait et c'est bien pour cela que le projet sera viable. C'est-à-dire que le logement d'urgence, comme son nom l'indique, aura des périodes où il ne sera pas utilisé et pendant ces périodes, il y a forcément le Conseil Général qui suppléait, sinon ce ne serait pas viable.

M. LE MAIRE : Je crois que nous voyons la qualité du bâti, la toiture est quasiment neuve. Elle a été faite il n'y a pas très longtemps, chez nous également. La façade est très propre..., un porche. L'intérieur est à refaire, notamment le sol du salon, salle à manger du rez-de-chaussée.

Mme BRIDOUX : C'est donc un dossier sur lequel nous reviendrons, puisque lorsqu'il y aura le dossier de financement précis, nous reviendrons devant le Conseil Municipal pour vous donner les implications financières et le montant de la garantie communale.

A ce jour, cela ne peut pas être connu, puisque nous ne sommes qu'au démarrage du dossier.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres remarques ?

Je vous propose de voter.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, 33 voix pour.

ADOPTE À L'UNANIMITE

VI – AFFAIRES SCOLAIRES

VI – I – Restauration scolaire et pause méridienne – Accueil périscolaire tarifs

Mme DEMARECAUX : C'est au sujet de la restauration scolaire et de la pause méridienne ainsi que de l'accueil périscolaire. Nous discutons des tarifs.

Le Conseil Municipal décide de ne pas changer les tarifs de la restauration scolaire, de la pause méridienne et de l'accueil périscolaire.

Il vous est proposé de voter les tarifs suivants :

Quotient familial inférieur à 300 €, pour l'année 2010/2011, reste à 1,53 €.

300 à 500 € : reste à 2,07 €.

Plus de 500 € : reste à 2,33 €.

Les extérieurs : à 4,51 €.

L'accueil des enfants allergiques est maintenu en liaison avec la médecine scolaire et pour la sécurité alimentaire de l'enfant, les parents fourniront le repas.

En ce qui concerne l'accueil périscolaire, il vous est proposé les tarifs suivants :

Inférieur à 300 € : pour l'année 2010, cela reste à 0,82 €.

De 300 à 500 € : 1,03 €.

Plus de 500 € : 1,64 €.

Les extérieurs : 2,06 €.

Pour les enfants du personnel communal, l'accueil périscolaire est gratuit.

Les recettes en résultant seront imputées au chapitre 70 de l'exercice courant.

Nous voudrions rectifier une coquille au niveau du tableau. Il faut lire sur la 3^{ème} colonne, année 2010/2011.

Cette année, nous avons un financement CUCS pour les deux écoles, maternelle et primaire.

Auparavant, il y avait un financement CAF et CUCS. Cette année, nous sommes uniquement passés au financement CUCS.

Ce qui n'est pas spécifié dans la délibération, c'est la gratuité pour les enfants allergiques, puisque le CUCS nous demande, c'est une demande qui a toujours eu cours, de ne pas facturer la pause méridienne, uniquement le repas, et comme les enfants allergiques apportent leurs repas, il est prévu de leur proposer la gratuité.

Il faut savoir que, pour l'instant, il y a un dossier d'enfant allergique. Un enfant qui apporte son repas.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques, des questions, sur cette délibération ?

Aucune, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Merci, vote à l'unanimité, 33 voix pour.

ADOPTE À L'UNANIMITE

VII – VIE ASSOCIATIVE – DEMOCRATIE LOCALE

VII – I – Subvention de fonctionnement – Planning Familial

Mme HADJ ABDELKADER : Subvention de fonctionnement pour le Planning Familial.

L'Association Planning Familial a sollicité la ville pour obtenir une subvention, afin d'aider au financement de l'ensemble de ses activités.

L'ensemble de ses activités, juste un petit rappel, c'est l'écoute, le conseil concernant la contraception, l'avortement, la sexualité, les violences conjugales ainsi que les infections sexuellement transmissibles.

Il y a aussi un travail fait dans les collèges. Un travail de prévention, d'éducation et d'information.

Il vous est proposé de leur attribuer une subvention de fonctionnement de 1700 €.

M. LE MAIRE : Merci Fatima. Le Planning Familial qui est réouvert, qui renaît de ses cendres d'ailleurs, fait appel aux collectivités, puisque la subvention du Conseil Général ne suffit pas à elle seule pour assurer le fonctionnement.

Le Planning Familial sollicite toutes les collectivités du Douaisis.

Quelques unes ont déjà répondu et nous sommes une parmi celles qui ont répondu favorablement.

Cela représente 10 centimes d'euro par habitant.

Mme HADJ ABDELKADER : Juste une petite information, il se situe rue Morel, à Douai.

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques, des questions, sur cette subvention accordée au Planning Familial ?

Aucune.

Mme DEMARECAUX : Je voulais un petit peu réagir. Je ne suis pas du tout contre le fait que nous versions une subvention, bien au contraire, mais il est bien dommage que l'Etat désavoue un peu cette action, sachant l'importance du Planning Familial et de sa mission. C'est simplement pour signaler un désengagement de l'Etat au niveau du Planning Familial, on en est qu'au début. Je pense que, malheureusement, dans ce domaine, nous reculons à grands pas.

M. LE MAIRE : Merci Cécile pour cette précision.

Y a-t-il d'autres remarques, observations ?
Je vous propose de passer au vote.
Qui est pour ?
Contre ?
Abstention ?
Vote à l'unanimité. 33 voix pour.

ADOPTE À L'UNANIMITE

VII – II – Dénomination de la Maison de Quartier du Quartier Les Epis

Mme HADJ ABDELKADER : C'est un bâtiment qui est mis à la disposition des associations, l'ancienne Médecine du Travail.
Il vous est proposé de nommer la Maison de Quartier des Epis par "Espace Associatif René Char".

M. LE MAIRE : Qui est René Char, Fatima ?

Mme HADJ ABDELKADER : Je ne vais pas tout vous dire, ...
René Char est un poète résistant. Par son œuvre, il témoigne de son insoumission devant les agressions du monde. Il a été très actif pendant la guerre 39/45.
C'est un poète engagé, surréaliste.
Sinon, vous avez le détail sur la fiche jointe.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations sur cette dénomination ?
Désolé, Madame Usaï, il ne peut pas y avoir d'interventions, au sein du Conseil Municipal, parmi les auditeurs.

Mme PEZIN : Simplement, nous proposons, nous, le nom de "Odette Roger", comme dénomination pour cette Maison de Quartier des Epis.

Mme HADJ ABDELKADER : Il y a une salle qui va être dénommée Odette Roger, nous y avons pensé. C'est la décision qui a été prévue et dès l'inauguration, nous nommerons cette salle Odette Roger.

Mme PEZIN : Ecoutez, je trouvais que la personnalité d'Odette Roger, dans le quartier, avait été suffisamment présente. Elle a, pendant 30 ans, même un peu plus d'ailleurs, soutenu toutes les actions qui se sont faites dans ce quartier et elle méritait bien... Je n'ai rien contre René Char, mais je ne vais pas revenir sur la poésie en général..., mais elle méritait bien d'être sur le fronton de cet établissement.

Mme HADJ ABDELKADER : Son nom sera donné à une salle. Nous aussi, nous étions attachés à cette personnalité. Nous allons dénommer cette salle Odette Roger. La salle de réunion, dans ce bâtiment.

Mme PEZIN : On pouvait faire l'inverse.

M. LE MAIRE : Je rappelle simplement un élément qui est important. C'est que c'est un bâtiment qui nous est loué par NOREVIE. Ce bâtiment appartient à NOREVIE et nous le louons, j'espère que je n'apprends rien à personne...
Il nous semble plus judicieux de la dénommer René Char et de nommer une salle Odette Roger.
Ce n'est pas parce que ce bâtiment ne porte pas le nom d'Odette Roger que nous ne pensons pas à Odette Roger. Nous connaissons tous les qualités d'Odette et ce qu'elle a pu faire au sein des Epis. Il y a une reconnaissance entière de la ville.
Voilà, nous n'avons pas mieux à dire. Son nom est gravé au sein du Quartier des Epis.
Elle le sera à travers cette salle et je pense qu'elle l'est, également, à travers des manifestations au sein, notamment, du Comité des fêtes et des Epinettes.

Cela n'est pas faire outrage à la mémoire d'Odette Roger, que de ne pas nommer ce bâtiment Odette Roger.

Mme PEZIN : Est-ce que vous sous-entendez que NOREVIE aurait été contre l'appellation d'Odette Roger pour son bâtiment ?

M. LE MAIRE : Non, pas du tout.

J'explique les arguments qui nous ont permis de dénommer cet ensemble René Char et de dénommer une salle, à l'intérieur de ce bâtiment, Odette Roger.

Mme HADJ ABDELKADER : Quand c'est en location, c'est toujours très délicat. On ne sait jamais la durée exacte de cette location, d'où le choix de la "Salle Odette Roger" et le "Bâtiment René Char".

Comme la rue des Poètes, avec tous les noms..., il fallait un peu garder une certaine logique dans les noms, le choix a été porté sur René Char, mais nous tenions à donner le nom de la "Salle Odette Roger".

Odette Roger, pour nous également, était une personnalité importante.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres remarques ?

Il y a forcément un vote sur cette délibération, qui consiste à dénommer ce bâtiment.

Je vous propose, au nom de la Majorité, René Char.

Est-ce que vous avez, Madame Pezin, une proposition à faire ?

Mme PEZIN : Je l'ai faite en proposant le nom de Madame Odette Roger, pour nommer ce bâtiment.

M. LE MAIRE : Qui est pour l'Espace Associatif René Char ?

27 pour René Char.

Pour la dénomination de cet ensemble Odette Roger ?

6 pour Odette Roger.

ADOPTE

VII – III – Dénomination de la Maison de Quartier de la Montée

Mme HADJ ABDELKADER : La future Maison de Quartier de la Montée, dont la construction est en cours, n'étant toujours pas dénommée, il vous est proposé de lui donner le nom d' "Espace Nelson Mandela".

M. LE MAIRE : Chose promise, chose due. Le nom de Nelson Mandela revient.

Nous avons eu l'occasion de l'entendre cette année ; la Coupe du Monde, en Afrique du Sud, a fait que nous avons parlé de l'Afrique du Sud, mais également de Nelson Mandela, au travers de différents reportages.

Le Père de la Nation. 92 ans le 18 juillet, c'est de bon augure que de retrouver ce nom au sein de la collectivité.

M. KRZYKALA : Ecoutez, Monsieur le Maire, je me réjouis de savoir qu'enfin nous pouvons baptiser une salle Nelson Mandela, après ce qui s'est passé lors de l'ancienne mandature, où l'on avait aussi promis que nous aurions rappelé un autre lieu Nelson Mandela... et nous attendions toujours.

Je suis très fier de faire partie de la municipalité qui redonne vraiment toute la place que Nelson Mandela doit avoir dans notre vie et à cette époque. La salle, maintenant appelée Maria Casarès, s'appelait Nelson Mandela. Il faut savoir qu'il était encore en prison à cette époque-là et que cela fait vraiment chaud au cœur, au niveau de la population.

Je vous rappelle, je n'ai rien contre Maria Casarès, mais lors de la débaptisation de cette salle, la population était venue en très grand nombre, pour donner son avis par rapport à cette décision, qui avait été prise par l'ancienne Majorité.

Je suis vraiment fier de participer à la rebaptisation, redonner le nom de Nelson Mandela à un édifice public.

M. LE MAIRE : Merci Guillaume.

M. DUPONT : Est-ce que la toile de Szymczak se retrouvera dans les locaux ?

M. LE MAIRE : Elle est au Centre Social Nicolas Hulot, dans le hall. C'était la manière d'accueillir ce tableau.

M. DUPONT : Elle a été dépoussiérée ?

M. LE MAIRE : Elle a été dépoussiérée, sortie des placards et affichée très nettement. Evidemment, l'éventualité de la mettre à l'Espace Associatif Nelson Mandela aura toute sa place. Bien sûr.
D'autres remarques ?

Mme PEZIN : Simplement, j'interroge Monsieur Stobiecki. Il semblerait que l'on ait demandé à la population, ou tout au moins au milieu associatif de se prononcer sur le choix d'un nom. Je voudrais savoir ce qu'est devenu ce nom ?

M. STOBIECKI : Ce n'est pas la population, c'est dans les ateliers de l'ANRU, où il y a eu un travail sur ce que devait être la Maison, à la suite de la Maison des Jéhovahs et là, il semblerait, mais j'ai là un trou de mémoire, mais Madame me l'a rappelé, que les gens de la Montée auraient souhaité que nous l'appelions "Le Soleil Pour Tous".
Si je me souviens bien. C'est une dénomination qui n'est pas remontée au niveau de la municipalité. Mea culpa, autant pour moi que pour d'autres, mais ce nom n'est pas remonté aux élus.
Je l'avais totalement squeezé.

M. LE MAIRE : Dans le cadre des ateliers urbains, effectivement, il y a eu une discussion sur la dénomination de cet espace, au sein du quartier de la Montée.
Effectivement, ce n'est pas remonté, mais en sachant que c'était une promesse, elle est tenue et je crois qu'il fallait la tenir. C'était important pour l'image de la ville et pour ce symbole tout autour de Nelson Mandela.
Je dirais franchement, on a débaptisé une salle sans rebaptiser. C'est nous qui l'assurons.
Y a-t-il d'autres remarques, observations, sur cette dénomination ?
Je propose de passer au vote.
Qui est pour ?
Contre ?
Abstention ?
Vote à l'unanimité, 33 voix pour.

ADOPTE À L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Merci Fatima.

Nous aurons l'occasion de nous étendre, un peu plus, sur le projet de rénovation dans sa globalité, le 14 septembre, date du prochain Conseil Municipal, mais vous pouvez observer à l'écran différentes photos.

La maison des Témoins de Jéhovah démolie, le terrassement et donc, le projet architectural de ce futur espace.

Vous êtes sur la rue Pierre Semard et au bout, vous avez la rue Maurice Mahieu.

Cela fait un ensemble de 300 m².

Evidemment, l'opération de rénovation urbaine ne concerne que la partie espace. La partie que vous voyez à gauche de l'écran, les espaces verts, n'est pas intégrée dans cette opération.

Il sera effectué par les Services Municipaux.

En termes de travaux, cela suit son cours et nous pensons à une ouverture. Il n'y a pas de retard pour l'instant, la météo est bonne. Espérons qu'à l'automne la météo sera clémente et nous prévoyons une ouverture en début d'année prochaine, toute équipée.

Cela va aller très vite.

VIII – CULTURE, FETES ET COMMUNICATION

VIII – I – Subvention exceptionnelle à l'Association des Amis de Sin-le-Noble

Mme DABONNEVILLE : Bonsoir à tous.

Il s'agit de voter une subvention exceptionnelle à l'Association des Amis de Sin-le-Noble. En effet, cette association nous a sollicités.

Madame Gilberte Bougon a laissé une œuvre conséquente de poèmes et de prose et l'association a l'intention de publier cette œuvre.

Afin de participer aux frais inhérents à l'impression, il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 800 €.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions, des remarques ?

Bien Marina. Tout est clair.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

33 voix pour, vote à l'unanimité.

ADOPTE À L'UNANIMITE

VIII – II – Convention de partenariat avec le théâtre de la Mandragore

Mme DABONNEVILLE : Il s'agit de reconduire la convention avec le Théâtre de la Mandragore.

En février dernier, une convention de partenariat de 6 mois avait été signée avec le théâtre.

Celle-ci arrive à échéance et il y a lieu, afin de laisser terminer les activités engagées, de passer une convention de prolongation de 12 mois, cette fois, qui garde les objectifs suivants :

- former aux pratiques de l'art dramatique, par le biais de la mise en place d'ateliers de pratique artistique

Pour mémoire, il y a 3 ateliers : enfants, adolescents qui se fait dans le cadre du collège et l'atelier adulte.

- faciliter, grâce à l'action pédagogique, la sensibilisation à l'art dramatique, des jeunes fréquentant les établissements scolaires et développer l'accès à la culture, en favorisant la fréquentation des spectacles programmés à Sin-le-Noble

- soutenir la création des spectacles propres à la Compagnie

- établir en commun la programmation de la saison théâtrale dénommée "Coups de Théâtre", de Sin-le-Noble.

Pour permettre à l'association de remplir ses missions, la ville continue à mettre à sa disposition, à titre gratuit, différents locaux municipaux. A savoir :

- la Salle Casarès, destinée à l'administration, déroulement des ateliers, répétitions, représentations de spectacles. Etant précisé que l'occupation de la salle de spectacle fait l'objet d'un calendrier établi chaque année

- un local sécurisé, au groupe scolaire de la Sucrierie, destiné au stockage de décors et de matériels

- la salle Henri Martel, dans le cas de répétitions d'un spectacle nécessitant un espace et une logistique technique, supérieurs à ceux proposés par la Salle Casarès.

La ville s'engage à soutenir financièrement l'association, par le versement d'une subvention de 12 500 €.

Le paiement interviendra à raison de 50 % au cours du dernier trimestre 2010 et le solde dès le vote du budget primitif 2011.

Il vous est proposé la poursuite du partenariat avec l'association pour 12 mois, à partir du 1^{er} juillet 2010 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

M. LE MAIRE : Merci Marina.

Avez-vous des observations, des remarques ?

M. WANNEPAIN : C'est l'intervention dans les collèges. Pourquoi le Département ne prend pas en charge ?

Mme DABONNEVILLE : Il s'agit d'un partenariat entre l'association qui travaille pour la ville et le collège.

Mme LEGRAND : Il faut savoir que le collège a aussi une enveloppe budgétaire pédagogique, qu'il peut utiliser au bon vouloir du Conseil d'Administration. Et en fait, cette délibération est passée aussi au Conseil d'Administration du collège et c'est bien un partenariat entre l'association et le collège, sur les fonds propres. Ils ont une enveloppe. Sinon, cela veut dire que tout devrait repasser par Lille et ce serait un peu plus compliqué. En fait, nous travaillons aussi un peu plus localement, au niveau des collèges. Pour cette activité-là, c'est juste une mise à disposition du personnel de la Mandragore.

Mme BRIDOUX : Nous ne sommes ni contre le théâtre et encore moins contre la culture. Toute notre action passée l'a démontré. Nous voulons donner aux Sinois ce qu'il y a de meilleur, de plus varié. Ouvrir toutes les fenêtres vers l'art, la réflexion. Que rien de ce qui existe ne soit interdit. C'est par respect pour ce principe que nous voterons pour la convention Mandragore. Cependant, nous insistons fortement pour que durant un an, une réflexion s'opère sur d'autres formes de théâtre, d'autres compagnies, d'autres vecteurs que celui qui consiste à installer, plus de 10 ans, un artiste en résidence. La sensibilisation du public au théâtre, ou à d'autres formes artistiques, est un véritable travail qui nécessite énergie et motivation, mais qui finit par payer. Il en va du respect des citoyens Sinois et des deniers publics.

M. LE MAIRE : Merci Josyane, y a-t-il d'autres observations sur cette délibération ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, 33 voix pour.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Mme DABONNEVILLE : J'aimerais faire une petite remarque.

C'est plutôt une petite déception. A la lecture du magazine, le bulletin que nous recevons par la CAD, en dernière page, 4^{ème} de couverture, nous trouvons "demandez le programme, cet été la CAD est en fête".

Je suis vraiment désolée que la Ducasse de Sin-le-Noble, qui s'étale quand même sur une petite quinzaine de jours et qui est connue et reconnue dans le Douaisis, ne soit pas mentionnée.

On parle de nombreuses fêtes, comme la Fête Communale de Villers au Tertre, la Fête à la Patate de Dechy. J'en suis très très heureuse pour ces communes, mais j'ai un petit regret que notre Ducasse de Sin-le-Noble ne soit pas mentionnée.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci Marina. Effectivement, je ne sais pas si les autres années ils avaient consacré une page pour les festivités estivales. Je n'en suis pas certain. L'année dernière, je ne l'ai pas constaté, ni l'année d'avant.

Toujours est-il, je l'ai lu aujourd'hui, car je l'ai reçu aujourd'hui et j'ai été choqué de constater qu'il manquait l'évènement de Sin-le-Noble, à travers sa ducasse.

C'est un peu dommage et j'en ferai part au Président dès demain.

Mme PEZIN : Pour avoir été confronté, déjà, au problème, il faut que les Services de la Communication de la ville transmettent longtemps à l'avance le programme des festivités, pour qu'il soit inscrit.

M. LE MAIRE : Certaines festivités sont relayées à travers l'Office de Tourisme de Douai, d'ailleurs.

Il y a une bonne communication entre la ville de Sin et l'Office de Tourisme, qui relate des événements extérieurs à Douai. Ils l'ont déjà fait.

Il ne reste plus qu'à régler le problème, avec la CAD, sur les événements culturels de la ville de Sin.

Mme DABONNEVILLE : Cela dit, la Ducasse à Sin-le-Noble c'est récurrent, c'est tous les ans.

La communication est déjà passée par la presse, etc.

M. LE MAIRE : Tachons de faire remarquer à la CAD de ne pas oublier, tous les ans. Mais c'est à nous de rappeler à la CAD, deux mois avant, cet événement.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

IX – PERSONNEL COMMUNAL

IX – Augmentation de la durée de temps de travail de quatre agents du service espaces verts

M. LE MAIRE : La première délibération consiste à passer quatre agents du service des espaces verts, qui sont aujourd'hui à 26 heures, à 35 heures hebdomadaires, à partir du 1^{er} juillet 2010.

Cette augmentation du temps de travail, pour ces quatre agents, est justifiée par les tâches à effectuer au sein du Service des Espaces Verts.

Je rappelle que ces personnes ont été embauchées, ce sont des Contrats Avenir qui ont été pérennisés en emplois titulaires. Ils étaient à 26 heures jusqu'à présent et ils vont passer à 35 heures, à partir du 1^{er} juillet 2010.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Vote à l'unanimité, 33 voix pour.

ADOPTE À L'UNANIMITE

IX – II – Création d'un contrat d'apprentissage

M. LE MAIRE : Le deuxième point concerne la création d'un contrat d'apprentissage, qui prendra effet dès la rentrée de septembre et ce poste serait créé à partir du 1^{er} juillet 2010.

La personne qui ferait ce contrat d'apprentissage serait accueillie au sein du Service des Espaces Verts.

Elle sera formée à la gestion, notamment, différenciée des espaces verts.

Vous voyez toutes les modalités de modes de subventionnement et d'aides de la part de l'Etat pour ce type de contrat.

Il me semble que ce sera l'un des premiers contrats d'apprentissage au sein de la collectivité.

M. DUPONT : Est-ce que nous savons déjà si la personne qui va bénéficier de cette formation est Sinoise ?

M. LE MAIRE : La priorité est donnée aux Sinois.

Nous avons lancé un recrutement, nous avons reçu quatre candidatures.

Sur les quatre, trois candidatures sont Sinoises, mais la priorité est donnée aux Sinois.

Cela permettra de renforcer le Service Espaces Verts.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce contrat d'apprentissage ?

Je vous propose de passer au vote.
Qui est pour ?
Qui est contre ?
Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Vote à l'unanimité, 33 voix pour.
Merci.

ADOPTE À L'UNANIMITE

IX – III – Ouverture d'un chantier-école 12 personnes

M. LE MAIRE : Le troisième point concerne la création d'un chantier-école ANRU, ce n'est pas spécifié, mais je pense que nous le retrouvons peut-être dans le texte.
Il vous est proposé de mettre en place un chantier-école polyvalent, dans le cadre du projet de rénovation urbaine. Cela peut être du bâtiment, peinture, mais aussi des espaces verts, du jardinage et pourquoi pas d'autres corps de métiers.
C'est une souplesse qui est apportée par rapport à ce que nous connaissons, les contrats uniques d'insertion, qui nous obligent à les insérer dans une seule filière.
Rappelez-vous, en 2009 et en 2010, nous avons mis en place des chantiers uniques d'insertions : 12 personnes en 2009, 12 personnes en 2010, mais uniquement sur la partie bâtiment.
Ce dispositif de chantier-école ANRU nous permet d'assurer une polyvalence sur différents corps de métiers. C'est un chantier qui va démarrer le 1^{er} septembre 2010 et qui se terminera le 31 août 2011.
Les personnes qui seront en insertion seront en priorité Sinoises, là aussi, et issues des deux quartiers faisant l'objet de la rénovation urbaine, c'est-à-dire les Epis et la Montée.
Douze personnes, à partir du 1^{er} septembre et jusqu'au 31 août 2011.
Est-ce qu'il y a des remarques et des questions sur ce chantier-école ANRU ?
Je vous propose de passer au vote.
Qui est pour ?
Qui est contre ?
Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Vote à l'unanimité, 33 voix pour.
Merci.

(Christian HIOLLE vient d'arriver, il a pris part au vote.)

ADOPTE À L'UNANIMITE

IX – IV – Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet

M. LE MAIRE : Personnel communal, création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.
Suite à la validation, par la CAP, de l'inscription sur liste d'aptitude d'un agent des Services Techniques, je vous propose de créer un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à partir du 1^{er} juillet 2010.
Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur la création de ce poste d'agent de maîtrise ?
Je vous propose de passer au vote.
Qui est pour ?
Qui est contre ?
Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Merci.

ADOPTE À L'UNANIMITE

IX – V – Contrat avec un médecin-pédiatre

M. LE MAIRE : Toujours parmi le personnel communal, il s'agit d'un contrat avec le médecin-pédiatre.

Cela avait été peut-être annoncé en Conseil Municipal, le Docteur Blondel a cessé ses fonctions au 31 mai et il faut assurer la relève. C'est le Docteur Daniel Dervaux qui va assurer le suivi au sein de l'Espace Multi Accueil Françoise Dolto et je vous propose de créer un poste de vacataire.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur cette création de poste ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Merci.

Il me semble que cela va faire l'objet d'une convention entre la ville et le médecin-pédiatre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IX – VI – Création d'un poste d'adjoint technique de 2eme classe à temps non complet

M. LE MAIRE : Dernier point, création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet.

Il s'agit du retour d'une personne qui s'était mise en disponibilité pour la création d'une société de traiteur. Et compte tenu du marasme économique, cette personne, qui s'était mise en disponibilité, a émis le souhait de revenir au sein de la collectivité.

Dans ses souhaits, cette personne nous a fait part d'une possibilité d'un temps partiel, 70 %, puisqu'il souhaite, en partie, continuer son activité extra professionnelle.

La loi, le règlement, permet justement d'être à la fois agent des collectivités territoriales à 70 % et d'avoir une activité professionnelle autre, notamment dans le cadre de création d'entreprise.

Cette personne sera affectée à 70 % au sein de l'espace Multi Accueil Françoise Dolto, en tant que cuisinier. Cette personne était cuisinier au restaurant scolaire de la Nichée et il sera affecté à l'Espace Multi Accueil François Dolto, à partir du 15 juillet 2010 en tant que cuisinier, puisqu'une personne qui assure la cuisine aujourd'hui, va bientôt arrêter en longue maladie.

Je vous propose de créer ce poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet.

Est-ce qu'il y a des observations et des remarques sur cette création ?

Oui, Madame Pezin ?

Mme PEZIN : Simplement, les 30 % qui restent, qui va s'en charger ?

M. LE MAIRE : Cela correspond à la restauration de la crèche.

Mme PEZIN : Actuellement, c'est un poste à temps plein ?

M. LE MAIRE : Oui.

Mme PEZIN : Nous avons une cuisinière qui fait 35 heures et là, nous en arrivons à 24h30, cela veut dire que le cuisinier va faire en 24h30 ce que faisait en 35 heures la cuisinière.

M. LE MAIRE : La cuisinière faisait d'autres tâches que la cuisine, elle était employée à 35 heures.

Le cuisinier, qui reprend l'activité purement cuisine, est assuré à hauteur de 70 % de 35 heures.

Le temps de travail autre sera complété par d'autres agents et notamment, j'ai souvenance qu'il y a déjà un renfort qui existe.
Il y a un renfort qui est déjà existant à la crèche.
Cela ne désorganise pas la crèche quant à son fonctionnement, notamment sur la restauration et y compris sur le reste d'ailleurs.
Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?
Qui est pour ?
Qui est contre ?
Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Merci.
33 voix pour.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X – DIVERS

X – I – Réseau de chaleur – Lancement de la procédure de délégation de service public

M. LE MAIRE : En points divers, nous abordons le réseau de chaleur, et qui concerne notamment le lancement de la procédure de Délégation de Service Public.

Nous avons décidé de maintenir le principe du mode d'exploitation du réseau de la chaleur de la ville, sur le Quartier des Epis, sous la forme d'une Délégation de Service Public.

Le Comité Technique Paritaire a, d'ailleurs, émis un avis favorable le 9 juin 2010 et la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été créée lors du Conseil Municipal du 25 mai et s'est réunie le lundi 21 juin 2010 et elle a, d'ailleurs, émis un avis favorable.

Elle s'est vue expliquer le contexte et l'historique de la création de la chaufferie et du réseau de chaleur des Epis, ainsi que la nécessité de relancer une procédure de Délégation de Service Public, pour le renouvellement du contrat d'exploitation de la chaufferie. Cette délégation intégrera la nécessité de renouveler une partie des réseaux enterrés, qui datent des années 1970.

Ce que je vous propose, c'est de modifier légèrement le texte qui suit. Je vous propose le texte suivant : « elle prévoira l'extension possible du réseau pour une partie de l'Ecoquartier du Raquet. Elle devra prendre en compte la réalisation d'une chaufferie, utilisant au moins 50 % d'énergies renouvelables, telles que la biomasse, si les résultats de l'étude s'avèrent concluants ».

Et la Commission a également donné un avis favorable au mode de Délégation du Service public pour cette délibération, concernant le lancement de la procédure, qui va vous être décrite dans quelques instants.

Un bref historique sur la chaufferie : celle-ci a vu le jour en 1973 et c'est d'ailleurs à travers le Syndicat Intercommunal de Dechy-Sin le Noble, avec ce que nous appelions, à l'époque, la Compagnie Générale de Chauffe, qui est devenue DALKIA.

La ville a, depuis la dissolution du Syndicat Intercommunal de Dechy-Sin le Noble, repris cette compétence, c'est-à-dire depuis le 13 janvier 2006.

Un premier avenant a été signé le 9 octobre 1986, notamment sur la modification des tarifs.

Un avenant numéro deux a été signé le 8 novembre 1993, celui-ci portait également sur les conditions de tarification.

Ensuite, en 2003, il y a eu un prolongement de la DSP de sept ans, jusqu'au 30 juin 2010.

Un avenant numéro trois a été signé le 22 février 1995 qui mettait en place la cogénération. (Qui fait tousser Maurice.)

Ensuite, il y a eu une prolongation de sept ans, jusqu'au 30 juin 2010, qui intègre une vente d'électricité et c'est un contrat qui a été signé pour 12 ans entre DALKIA et EDF, pour cette cogénération.

Un avenant numéro quatre, qui a été passé en Conseil Municipal le 15 décembre 2009, signé le 23 décembre 2009, pour prolonger d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2011,

cette DSP. Cela a eu lieu du fait d'une étude partenariale entre la ville, la CAD et le SYMEVAD, à la fois sur cette DSP, mais aussi pour l'étude d'un projet biomasse.

Ce projet biomasse, c'est un groupement de commandes entre ces différentes collectivités et syndicats. Il concerne le renouvellement du réseau de chaleur en DSP sur ce Quartier des Epis et en partie sur l'extension future du Raquet.

Il y a le cabinet HEXA INGENIERIE, avec qui nous travaillons déjà et le Cabinet BERIM, et il y a également le Cabinet SEBAN, pour tout l'aspect juridique, qui sont mandatés pour cette étude qui, je le rappelle, n'est pas aboutie.

Evidemment, compte tenu de la DSP qui demande du temps, je vous propose de lancer cette étude à travers cette délibération et de ne pas attendre la fin de l'étude de biomasse, qui viendra s'intégrer dans cette DSP et qui sera prise en compte par le futur délégataire.

Un rappel des avis favorables du 9 juin et du 21 juin.

Ce qui vous est proposé, c'est de délibérer sur le lancement de la Délégation de Services Publics, pour lancer l'appel d'offres.

Avis de publicité, parution de l'avis de publicité, réception des candidatures, ouverture et examen des candidatures, envoi des courriers réponse, réception des offres et enfin ouverture des offres, avec le choix du délégataire. Tout cela prend pratiquement un an.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Maurice ?

M. WANNEPAIN : Avec la nouvelle chaufferie, est-ce qu'il va toujours y avoir la cogénération, derrière ?

M. LE MAIRE : L'étude est en cours, à la fois sur le projet biomasse, mais sur l'intérêt ou non de la cogénération.

Il s'avère que la cogénération a permis, tout au moins, de stabiliser les prix, les coûts.

Ce que je peux dire, aujourd'hui, c'est que nous n'avons pas tous les éléments qui nous permettent de nous assurer de l'intérêt de la cogénération ou pas, je répète. Mais nous les aurons à l'issue de cette étude.

En sachant que j'ai entendu, qu'apparemment, le gaz augmenterait une nouvelle fois à partir du 1^{er} juillet, de 5 %, c'est ce que demande GRDF. Cela amènerait l'augmentation annuelle, pour cette année, pour ce premier semestre, à 15 %.

Il y a lieu de prendre la décision, mais la bonne décision et d'avoir tous les éléments qui nous permettent de bien décider.

M. WANNEPAIN : Bien décider, c'est décider pour nos enfants, c'est décider pour la nature, c'est pour tout.

Je vais revenir à ce que je disais ; biomasse c'est beau, mais il y a le transport, il y a tout cela... Mais cela, c'est une discussion que nous allons avoir ensemble.

Il y a le ferroviaire, il y a d'autres moyens de transport.

M. LE MAIRE : Effectivement.

Ce que je proposerai au Conseil Municipal, lorsque l'étude sera aboutie, c'est que les cabinets, qui ont travaillé sur le sujet, viennent nous présenter les résultats, au sein d'un prochain Conseil Municipal.

Mais effectivement, il ne faut pas se rater !

M. WANNEPAIN : Je vais dire une chose qui ne va pas plaire "Je ne voudrais pas que ce soit comme le Tram", je voudrais que ce soit une belle chose, une belle réussite.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres remarques et d'autres observations sur cette délibération de principe ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Merci.

33 voix pour.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X – II – Modification des commissions municipales

M. LE MAIRE : Suite aux démissions et à l'arrivée de deux nouveaux élus, j'ai souhaité, à travers les responsables de Groupes, avoir des propositions pour d'éventuelles modifications, je crois que c'était l'occasion.

J'ai pris en compte toutes les demandes et je vous propose de passer en revue chaque Commission et de pouvoir faire des modifications qui sont ainsi apportées.

Je commence par la Commission des Finances dont la Présidence est assurée par Philippe Réant, les membres sont Cécile Demarecaux, Fatima Hadj Abdelkader, Frédéric Jouvenez, Robert Masclat, Daniel Poulain, Jean-Marie Behague remplace Audrey Stackowiak, Jean-Pierre Stobiecki, Christiane Pezin, Stéphanie Lallart remplace Franck Deroncourt.

Commission des Sports : Vincent Campisano Président, Cécile Demarecaux, Daniel Cordonnier remplace Géraldine Drouhard, Benjamin Dupont, Christian Hiolle (je vous propose de ne pas toucher pour l'instant, car la discussion a eu lieu hier et nous pouvons être à même de changer en cours d'année), Frédéric Jouvenez, Guillaume Krzykala, Fatima Hadj Abdelkader remplace Maurice Wannepain, Jean-Michel Chotin, Franck Deroncourt.

Commission des Ecoles : Cécile Demarecaux Présidente, Marina Dabonneville, Jean-Pierre Stobiecki remplace Sigrid Delgove, Véronique Legrand remplace Géraldine Drouhard, Benjamin Dupont, Guillaume Krzykala, Marie-Françoise Louche remplace Roger Marie, Christian Hiolle remplace Audrey Stackowiak qui est démissionnaire, Corinne Jupin, Stéphanie Lallart.

Commission Vie Associative et Démocratie Locale : Fatima Hadj Abdelkader Présidente, Marie-Françoise Louche remplace Josiane Bridoux, Laurène Watrelot, Frédéric Jouvenez, Florence L'hostis, Véronique Legrand, Robert Masclat, Jean-Pierre Stobiecki, Jean-François Van Nieuwenhuysse, Christiane Pezin remplace Stéphanie Lallart.

(Vous corrigez de suite, si jamais je fais une erreur.)

Commission d'Appel d'Offres, il n'y a pas de changement, mais je vais la rappeler ici : Christian Entem Président, les titulaires sont : Daniel Cordonnier, Maurice Wannepain, Emilie Martins, Guillaume Krzykala, Christiane Pezin. Les suppléants sont : Philippe Réant, Daniel Poulain, Jean-Pierre Stobiecki, Robert Masclat, Jean-Michel Chotin.

Commission Consultative des Services Publics Locaux, cette Commission a été créée le 25 mai 2010, il n'y a aucun changement.

Commission Travaux-Urbanisme : Daniel Cordonnier Président, Abdelaziz Bensrih, Christian Hiolle, Laurène Wattrelot-Huret, Guillaume Krzykala, Cécile Demarecaux remplace Robert Masclat, Daniel Poulain, Maurice Wannepain, Jean-Michel Chotin remplace Jean-François Van Nieuwenhuysse, Franck Deroncourt.

Commission Environnement-Cadre de Vie : Daniel Poulain Président, Abdelaziz Bensrih, Marina Dabonneville, Benjamin Dupont, Laurène Wattrelot-Huret, Florence L'hostis, Emilie Martins, Robert Masclat, Christiane Pezin remplace Corinne Jupin, Franck Deroncourt.

Comité Technique Paritaire, il n'y a aucun changement.

Commission Culture Fêtes et Communication : Martina Dabonneville Présidente, Cécile Demarecaux, Andrée Dumont, Benjamin Dupont, Véronique Legrand, Anna-Maria Miletto, Jean-Marie Behague remplace Audrey Stachowiak, Jean-Pierre Stobiecki, Corinne Jupin, Stéphanie Lallart remplace Jean-François Van Nieuwenhuysse.

Commission Accessibilité aux Personnes Handicapées : pas de changement.

Conseil d'Administration du CCAS : Christian Entem Président, Véronique Legrand, Jean-Marie Behague remplace Sigrid Delgove, Géraldine Drouhard, Guillaume Krzykala, Benjamin Dupont, Andrée Dumont, Fatima Hadj Abdelkader et Christiane Pezin.

Voilà les changements qui sont opérés et proposés.

Ce que je vous propose, bien évidemment, c'est de faire un vote « en bloc », à la fois pour les Commissions et à la fois pour le CCAS.

Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ?

Est-ce que les responsables de Groupes sont d'accord sur ces modifications ?

C'est conforme ? Bien.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une abstention.

Merci.

32 pour, une abstention (M. Hiolle).

ADOPTE

X – III – Résiliation de la convention de groupement de commandes pour le mobilier urbain

M. LE MAIRE : Il vous est proposé de résilier la convention de groupement de commandes, pour la fourniture, l'installation et la maintenance du mobilier urbain.

Le 13 octobre 2006, la ville de Sin-le-Noble avait décidé d'adhérer au groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis, la ville de Douai et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SMTD, relative à la fourniture, l'installation et la maintenance du mobilier urbain.

Il vous est proposé, comme toutes les villes d'ailleurs, traversées par la ligne 1 du Tram, de résilier la convention de groupement de commandes.

Est-ce qu'il y a des questions et des remarques sur cette formalité ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Vote à l'unanimité, 33 voix pour, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X – IV – Affiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale du réseau Départemental des ruches d'entreprises du Nord

M. LE MAIRE : Un dernier point, qui concerne une demande du réseau Départemental des ruches d'entreprises du Nord, qui souhaite être affilié au Centre de Gestion.

Il est demandé aux collectivités adhérentes au Centre de Gestion de délibérer sur cette demande, tout simplement.

Nous l'avons fait il n'y a pas très longtemps, concernant l'Aéroport de Lesquin.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Vote à l'unanimité, 33 voix pour, je vous remercie.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Décisions directes

M. LE MAIRE : Le dernier point concerne l'état des Décisions Directes.

Est-ce que vous avez des remarques et des questions sur ces décisions directes ?

J'ai senti une hésitation, il n'y en a pas ?

Mme PEZIN : Je souhaitais faire une déclaration, mais cela peut attendre que les décisions directes soient passées.

M. LE MAIRE : D'accord.

Est-ce qu'il y a des remarques sur les Décisions Directes ?

L'ordre du jour étant épuisé, je laisse la parole à Madame Pezin, qui souhaite faire une déclaration.

A vous, Madame Pezin.

Mme PEZIN : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe au logement, les Conseils d'Administration des Associations Toits de Vie-AILD et Sin Demain m'ont demandé d'être leur porte-parole, car ils sont inquiets, puisqu'il leur a été rapporté que le mot « magouille » avait été utilisé pour qualifier les relations qu'il pouvait y avoir entre les deux Associations.

Ils m'ont demandé de rappeler que l'association Toits de Vie-AILD est très ancienne. Elle a été créée en 1953, elle abrite 177 résidents, elle a un budget de 1 300 000 €, budget qui est réalisé par un cabinet d'expertise comptable et qui est contrôlé par un commissaire aux comptes agréé.

Quant à l'association Sin Demain, c'est une toute petite association qui, comme toutes les associations, vit des cotisations de ses membres et également des dons qui lui sont faits.

Dans ces conditions, les Conseils d'Administration demandent qu'il n'y ait pas, entre les deux, quoi que ce soit de compromettant.

Il ne se passe rien de particulier entre ces deux Associations, sauf qu'elles ont la même Présidente, mais je ne pense pas être la seule à présider deux associations.

Les Conseils d'Administration demandent que l'on soit très sûr de soi, quand on avance un certain nombre d'affirmations.

Mme BRIDOUX : Mes propos, en ce qui concerne l'AILD, sont tout à fait vérifiables, puisqu'en général, et c'est le seul lieu où je les tiens, c'est à propos de subventions que l'AILD demande à la CAD. Et au nom du Groupe Communiste, je fais toujours une intervention qui est consultable dans les PV et en dehors de cela, je ne fais pas de commentaires sur l'AILD. Cela, c'est un premier point.

Je pense que ce n'est pas un point qui tient du Conseil Municipal, puisque l'AILD n'est pas une association Sinoise.

Le Groupe Communiste, ni les élus Communistes, ne sont absolument pas les seuls à avoir des doutes quant à la capacité de l'AILD, puisque c'est de la dernière délibération dont il s'agit, de mener à bien les travaux qui permettraient d'arriver à des bâtiments convenables.

De toute façon, pratiquement à chaque réunion du Conseil Communautaire, nous avons une demande de subvention de l'AILD.

Effectivement, nous avons demandé, très solennellement, à Monsieur le Président de la CAD, de demander à l'AILD, donc à vous-même, que l'Association soit, je dirais, adossée à une association plus importante, qui nous permet, justement, de lever tous les doutes quant à la possibilité de mener à bien les travaux et ceci en respect des résidents et en respect des deniers publics.

Quant à l'Association Sin demain, je n'en fais pas de commentaires, c'est une association... et point barre.

M. LE MAIRE : Vous mettez cela au débat en Conseil Municipal.

Premièrement, les débats qui ont lieu avec l'Association Toits de Vie, n'ont lieu qu'au sein de la CAD.

Et effectivement, comme le précisait Madame Bridoux, il y a des comptes rendus, il y a des PV des Conseils Communautaires qui sont clairs et nets, et à aucun moment, dans ces PV, vous ne trouverez le mot « magouille », d'accord ?

Cela c'est une chose.

Après, que vous fassiez part, une nouvelle fois, de ce que vous entendez, de ce que vous percevez de la liaison entre l'Association, et cela je reprends vos paroles, ce n'est pas moi qui le dit, les Toits de Vie ex AILD et Sin demain, c'est vous qui faites la relation.

Il y a ce que nous disons au sein du Conseil Communautaire, mais il nous reste aussi la liberté de penser et cela c'est autre chose.

Je crois que chacun, ici, peut avoir un avis différent du vôtre, quant au fonctionnement de l'AILD, tout simplement.

Et après, je passe le fait que nous voyons des camionnettes rentrer dans la cour du Centre Autissier ou Pierre Perret, c'est certainement une coïncidence.

C'est vous qui faites la relation, franchement, je n'avais pas du tout l'intention d'en parler.

Je ne sais pas ce que faisait cette camionnette dans la cour d'un établissement public de la collectivité, comme Sin-le-Noble, mais franchement, je fais l'impasse dessus.

Nous nous posons tous des tas de questions et peut-être qu'à partir de là, notre pensée est personnelle.

Je répète ici qu'il n'y a aucun propos diffamatoire tenu à travers les Conseils Communautaires et chacun d'entre vous peut se procurer les PV.

Il n'y a que vous qui dites cela.

Mme PEZIN : J'ajouterai que j'invite Madame Bridoux, qui n'est jamais venue à l'AILD-Toits de Vie, à venir visiter les locaux.

M. LE MAIRE : Le temps que j'y suis, Madame Pezin, j'aimerais bien avoir, finalement, l'explication de la présence de la camionnette AILD dans la cour.

Mme PEZIN : La camionnette AILD était allée chercher un barbecue dans le local d'une association Sinoise, c'est une relation entre une association Sinoise et une association Douaisienne.

M. LE MAIRE : Il y a bien un lien entre Sin Demain et l'AILD.

Mme PEZIN : Ce n'était pas pour Sin Demain justement.

Mme BRIDOUX : C'était pour les Harley.

M. KRZYKALA : Si j'ai bien compris, excusez-moi Monsieur le Maire, c'est en fait une association de principe avec une association Douaisienne. Madame Pezin, c'est bien cela ?

C'est une association Douaisienne et une association de Sin-le-Noble ?

Mme PEZIN : Non, la camionnette a été utilisée pour transporter du matériel d'une association Sinoise, c'est tout. Comme cela peut arriver en d'autres occasions.

Il arrive même que cette camionnette soit utilisée par les clubs sportifs de la ville et personne n'y trouve à redire.

M. LE MAIRE : Certainement que l'AILD a bon cœur.

Josyane ?

Mme BRIDOUX : Oui Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je voudrais également faire une déclaration.

La démocratie et le débat politique nécessitent le respect, il faut qu'il soit partagé. Durant la campagne électorale, nous avons assisté à une profusion de tracts infâmes, qui ne grandissent pas leurs auteurs.

Le verdict fut sans appel, Madame Pezin vous n'êtes plus Maire de Sin-le-Noble, c'est sans doute difficile à avaler, il est dur de perdre le pouvoir.

Depuis, vous n'avez de cesse de nous ridiculiser, en même temps vous méprisez les services municipaux que vous avez, pour la plupart, réorganisés avec des personnes que vous avez embauchées. Nous n'avions ni le temps, ni les moyens de les organiser autrement.

Le bilan est amer, vous avez conduit la ville à être en réseau d'alerte, alors que la gestion Communiste, comme vous dites, vous avait laissé une situation financière saine. Dénigrez, dénigrez..., il en restera toujours quelque chose.

Ce n'est pas cela le débat politique. Les attaques personnelles n'ont cessé de fuser à travers vos tracts et vos écrits, il ne faut donc pas s'étonner, que lorsque l'on fait une politique de caniveau, on soit éclaboussé !

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres déclarations, ou interventions ?

M. CORDONNIER : Je ne voudrais pas répéter les propos de Josyane Bridoux, je les avais aussi dans mon intervention, mais je voudrais vous demander, Madame Pezin, comment vous appelez cela. Vous avez fait racheter du matériel du garage de votre époux par la ville. Car, dans vos tracs, vous nous insultez toujours « on magouille », c'est toujours la même chose et là, vous avez vendu du matériel du garage de votre époux, à la ville de Sin-le-Noble, comment appelez-vous cela ?

Mme PEZIN : Je rappelle qu'une grande partie de ce matériel a été donnée, gratuitement d'ailleurs, par le garage de mon mari, quand il a cessé son activité. Il n'y a qu'une toute petite partie qui a été payée et qui était, d'ailleurs, d'une société et non pas « de mon mari », comme vous le dites si bien !

M. CORDONNIER : Votre mari a quand même été gérant de la société.

Mme PEZIN : Car vous, vous n'avez jamais été gérant de société ?

M. CORDONNIER : Je n'ai pas vendu de matériel à la ville, Madame.

Mme PEZIN : Si Monsieur, justement !

M. CORDONNIER : Quand j'avais ma société, Madame, je vendais du matériel, j'ai été accepté par vous, mais j'avais répondu à un appel d'offres.

Vous m'avez pris, vous m'avez pris..., j'ai fait cela dans la légalité.

Deuxièmement, la petite somme que vous dites, elle représente quand même plus de 7 800 €, alors si vous appelez cela une petite somme, Madame Pezin !

M. LE MAIRE : Daniel Poulain ?

M. POULAIN : Je profite de ce qu'il y a le Conseil Municipal et que la population soit présente, et l'ensemble des élus. C'est que nous avons un problème avec le tracteur, où le moteur vient de rendre l'âme.

Nous ne pouvons pas assurer, comme il faut, la tonte des espaces.

Monsieur Cordonnier, moi-même et Monsieur Havez, nous allons essayer de trouver une solution, le plus rapidement possible, pour faire face à cette situation.

Merci.

M. LE MAIRE : Le moteur est HS, soit c'est une réparation, si c'est le joint de culasse, c'est 10 000 €, ou un nouveau moteur, c'est 20 000 €.

Apparemment, le bâti est en bon état.

La séance est levée.